

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-161
Interdiction de stationner parking du château d'eau

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 04 octobre 2023, par laquelle l'entreprise COLAS FRANCE, représentée par Monsieur Romain CARAI, 260 route de Gatinié – 34600 LES AIRES, sollicite une autorisation de faire interdire le stationnement sur le parking du château d'eau, afin de permettre le déroulement des travaux de réalisation de parking,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le stationnement sera interdit sur le parking du château d'eau, à partir du lundi 16 octobre 2023 à 08H00, pour une durée de 16 jours.

Article 2

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié le 10/10/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 10/10/2023

Puissalicon le 10/10/2023

Michel FARENC
Maire

